

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03887 Numéro SIREN : 852 704 956 Nom ou dénomination : A2S IMMO
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt 9515

3575

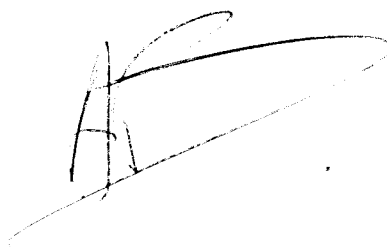
SASU A2S IMMO

17 B Rue Prôf. J. Molins
95280 JOUY EN JOUTIER

SIRET : 852 704 956 00014 - NAF : 6810Z

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

« Archivé en ligne »
à l'original



SASU A2S IMMO

17 B RUE DU PRE AUX MOINES

95280 JOUY LE MOUTIER

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 7

E2C AUDIT

52 RUE DU GENERAL DE GAULLE

95880 ENGHIEU LES BAINS

01 39 64 11 29

143

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2020 15			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 088 585		1 088 585		1 088 585	
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 836		5 836		5 836	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	10 738		10 738		10 738	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	3 268		3 268		3 268	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 108 426		1 108 426		1 108 426	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 108 426		1 108 426		1 108 426	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2020 15	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000		10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	110 015		110 015	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total I		120 015		120 015	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	332 300		332 300	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	539 444		539 444	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 654		81 654	
	Dettes fiscales et sociales	35 013		35 013	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
Total IV		988 411		988 411	
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 108 426		1 108 426	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

988 411

ANNEXE

Exercice du 18/07/2019 au 30/09/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 108 426.17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 502 397.62 Euros et dégageant un bénéfice de 110 015.18 Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, couvrant la période du 18/07/2019 au 30/09/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 18/07/2019 au 30/09/2020

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	10 738	10 738	
TOTAL	10 738	10 738	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	81 654	81 654		
Impôts sur les bénéfices	34 506	34 506		
Autres impôts taxes et assimilés	507	507		
Groupe et associés	539 444	539 444		
TOTAL	656 111	656 111		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	1 000			1 000

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 18/07/2019 au 30/09/2020

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - F.N.P.	
- FNP CABINET LPIOT	4 032
- FNP THIERRY BRIER	3 504
- FNP E2C AUDIT	1 800
CHARGES A PAYER	
- PROV CFE 2020	250
- PROV CVAE 2020	257
Total	9 843

A2S IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 17 B Rue du Pré aux Moines
95280 JOUY-LE-MOUTIER
Immatriculée au RCS de Pontoise
SIRET n° 852 704 956 00014 – NAF : 6810Z

DECISION RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 30 septembre 2020 s'élevant à 110 015,18 Euros de la manière suivante :

- A la Réserve légale à hauteur de 1 000 Euros ;
- Le solde, au poste Report à nouveau qui s'élèvera à 109 015,18 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de ce premier exercice.

Cette décision est reprise dans le procès-verbal des décisions de l'associé unique président du 4 janvier 2021 dans sa deuxième décision.

Le président

